
Etats financiers 2019

De l'Association des Sections de Samaritains du Valais romand

Pour la période allant du 01.01.2019 au 31.12.2019

Bilan

En CHF	Annexe	2019	2018
Liquidités	3	61 465.20	61 713.12
Créances résultant de livraisons et de prestations	4	4 184.70	5 124.00
Stocks et prestations non facturées	5	8 597.95	320.00
Actifs de régularisation	6	47 400.96	32 649.60
Actifs circulants		121 648.81	99 806.72
Immobilisations corporelles	7	5 277.17	1.00
Immobilisations financières	8	5 451.60	-
Actifs immobilisés		10 728.77	1.00
ACTIFS		132 377.58	99 807.72
Dettes résultant de livraisons et de prestations		11 145.77	-
Passifs de régularisation	6	3 047.28	2 469.07
Engagements à court terme		14 193.05	2 469.07
Fonds étrangers		14 193.05	2 469.07
Fonds Fondation Humanitaire de Zurich		1 976.13	2 176.13
Fonds Dissolution de sections		-	-
Fonds Fondation service régional de transfusion		2 421.02	-
Capital de fonds affectés	9	4 397.15	2 176.13
Fonds de formation Avenir		13 765.65	18 211.85
Fonds de financement instructeurs		2 948.15	1 279.15
Fonds jubilé ASSVR		10 114.60	10 814.55
Capital d'organisation lié	10	26 828.40	30 305.55
Résultat de la période		22 102.01	13 746.50
Bénéfices reportés		64 856.97	51 110.47
Capital d'organisation libre	11	86 958.98	64 856.97
Fonds propres		113 787.38	95 162.52
PASSIFS		132 377.58	99 807.72

Compte d'exploitation

En CHF	Annexe	2019	2018
Appel aux dons annuel		7 762.39	9 487.26
Dons et legs divers		10.00	160.00
Donations reçues		7 772.39	9 647.26
Contribution de fondations	12	8 800.00	5 000.00
Subventions publiques		1 000.00	-
Contributions du secteur public et de fondations		9 800.00	5 000.00
Cotisation des sections		11 340.00	11 900.00
Cotisations de membres		11 340.00	11 900.00
Cours de formation externes		12 082.20	16 193.00
Cours de formation internes		20 160.00	19 110.00
Ventes de marchandises		8 593.50	-
Variation de stock		1 526.70	-
Mandats de prestations		5 000.00	1 250.00
Taxes de cours		6 354.00	5 732.00
Visites de sections		1 950.00	300.00
Indemnisation pour prestations liées à la collecte		768.45	796.35
Collecte de vêtements		47 703.15	40 158.10
Produits des livraisons et prestations		104 138.00	83 539.45
Sponsoring		4 000.00	4 000.00
Autres produits		2 661.80	860.95
Produits divers		6 661.80	4 860.95
Cotisations ASS		-10 290.70	-10 215.20
Cotisations OCVS, IAS et BVs		-350.00	-400.00
Contributions et donations versées		-10 640.70	-10 615.20
Coûts directs		-11 150.10	-12 433.10
Achats de marchandises		-8 290.62	-
Frais de ventes de marchandises		-1 257.91	-
Coûts directs de prestations		-20 698.63	-12 433.10
Salaires		-13 783.12	-6 148.90
Honoraires / indemnités journalières		-20 774.67	-17 518.90
Personnel externe		-	-6 577.80
Indemnités de l'organe directeur		-6 608.10	-5 000.00
Charges sociales		-4 136.05	-1 022.95
Autres dépenses de personnel et équipements		-5 281.20	-5 191.20
Charges de personnel		-50 583.14	-41 459.75
AD, conférences des présidents		-9 396.50	-5 044.80
Comité cantonal, groupes de travail, commissions		-9 888.40	-4 513.60
AD et conférences de l'ASS		-2 150.95	-1 452.90
Frais de bureau, imprimés et frais de port		-9 128.10	-2 445.95
Publicité, communication et site web		-1 816.65	-1 518.60
Formation continue des instructeurs		-	-6 454.80
Charges de collecte		-3 420.78	-7 675.27
Frais d'acquisition de sponsoring		-144.90	-
Frais divers		-	-
Charges d'exploitation		-35 946.28	-29 105.92

Amortissements	7	-962.63	-
Amortissements		-962.63	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 880.81	21 333.69
Produits financiers		15.43	5.75
Charges financières		-177.60	-179.10
Produits exceptionnels ou hors-période		285.34	2 507.11
Charges exceptionnelles ou hors-période		-158.10	-1 449.10
RESULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS		20 845.88	22 218.35
Utilisation du capital des fonds	13	13 440.13	8 014.15
Versement au capital des fonds	13	-7 684.00	-6 486.00
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT ALLOCATIONS		26 602.01	23 746.50
Allocations			
Capital libre		22 102.01	13 746.50
Fonds Jubilé ASSVR		4 500.00	10 000.00

Tableau de variation du capital

En CHF	01.01.2019	Attributions	Transf. int.	Utilisations	31.12.2019
Fonds Fondation Humanitaire de Zurich	2 176.13	-	-	-200.00	1 976.13
Fonds Dissolution de sections	-	-	-	-	-
Fonds Fondation service régional de transfusion	-	3 800.00	-	-1 378.98	2 421.02
Capital de fonds affectés 2019	2 176.13	3 800.00	-	-1 578.98	4 397.15
Fonds de formation Avenir	18 211.85	1 000.00	-	-5 446.20	13 765.65
Fonds de formatioun instructeurs	1 279.15	1 669.00	-	-	2 948.15
Fonds jubilé ASSVR	10 814.55	1 215.00	4 500.00	-6 414.95	10 114.60
Capital d'organisation lié 2019	30 305.55	3 884.00	4 500.00	-11 861.15	26 828.40
Résultat de la période		26 602.01	-26 602.01	-	
Bénéfices reportés	64 856.97	-	22 102.01	-	86 958.98
Capital d'organisation libre 2019	64 856.97	26 602.01	-4 500.00	-	86 958.98
Fonds propres 2019	95 162.52	30 486.01	-	-11 861.15	113 787.38

En CHF	01.01.2018	Attributions	Transf. int.	Utilisations	31.12.2018
Fonds Fondation Humanitaire de Zurich	2 176.13	-	-	-	2 176.13
Fonds Dissolution de sections	-	-	-	-	-
Capital de fonds affectés 2018	2 176.13	-	-	-	2 176.13
Fonds de formation Avenir	19 176.00	5 000.00		-5 964.15	18 211.85
Fonds de formatioun instructeurs	1 093.15	1 486.00	-	-1 300.00	1 279.15
Fonds jubilé ASSVR	1 564.55	-	10 000.00	-750.00	10 814.55
Capital d'organisation lié 2018	21 833.70	6 486.00	10 000.00	-8 014.15	30 305.55
Résultat de la période		23 746.50	-23 746.50	-	
Bénéfices reportés	51 110.47	-	13 746.50	-	64 856.97
Capital d'organisation libre 2018	51 110.47	23 746.50	-10 000.00	-	64 856.97
Fonds propres 2018	72 944.17	30 232.50	-	-8 014.15	95 162.52

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019

1. Présentation

L'Association des Sections de Samaritains du Valais Romand, ci-après ASSVR, est une organisation privée et sans but lucratif, fondée le 18 mars 1949 et constituée sous la forme d'une association de droit suisse, régie par les dispositions des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse. Son siège est au domicile de son président (Nendaz au 31.12.2019).

L'ASSVR a pour but de promouvoir et développer l'œuvre samaritaine, soutenir et harmoniser l'activité de ses sections locales et ses groupes jeunesse, promouvoir la fondation de nouvelles sections et de nouveaux groupes jeunesse, organiser et gérer des cours de formation et de perfectionnement en premiers secours, accomplir les tâches qui lui incombent dans le cadre de son affiliation à l'Alliance Suisse des Samaritains (ASS) et collaborer avec d'autres organisations poursuivant le même but et les autorités cantonales.

Les membres du comité cantonal, organe directeur de l'association, sont : Monsieur Ilan GARCIA, Président, Mesdames et Messieurs Yvan BESSE, Damien LUISIER, Sandrine RICHARD, Mathieu DEMIERRE, Cédric COUTURIER, membres, et Madame Stéphanie BONVIN RENZO, secrétaire générale hors comité.

L'ASSVR est reconnue d'utilité publique selon décision du service cantonal des contributions du Canton du Valais du 6 mars 2018.

2. Principes généraux de présentation des comptes

Les comptes sont présentés selon les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC fondamentales (cadre conceptuel et Swiss GAAP RPC 1 à 6) et Swiss GAAP RPC 21 ainsi que les dispositions prévues par les statuts et règlements. Les comptes annuels reflètent fidèlement la situation réelle de la fortune, des finances et du rendement de l'association (selon le principe "true and fair view").

En cas de modifications des principes de présentation des comptes, les chiffres de l'année précédente sont présentés - si cela est possible et économiquement défendable - de manière à permettre une comparaison aussi exacte que possible avec les chiffres de l'année en cours. L'annexe aux comptes annuels fournit des détails sur les modifications opérées.

La présente clôture des comptes selon les recommandations Swiss GAAP RPC tient aussi lieu de clôture des comptes selon le droit commercial.

Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 10 en moyenne annuelle.

3. Liquidités

Les liquidités figurent au bilan à la valeur nominale. Les éventuelles monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux en vigueur à la date du bilan.

4. Créances

Les créances figurent au bilan à la valeur nominale moins les éventuelles corrections de valeur nécessaires. Des correctifs de valeurs individuels sont constitués pour des pertes sur créances spécifiques probables.

Au 31.12.2019, les créances résultant de livraisons et de prestations se composent comme suit :

	2019	2018
Envers des entités ou des personnes apparentées	1'728.00	3'587.00
Envers des tiers	2'456.70	1'537.00
TOTAL	4'184.70	5'124.00

5. Stocks et prestations non facturées

Les stocks sont évalués à leur prix d'achat ou à un prix du marché éventuellement inférieur, dans la mesure où des correctifs de valeurs ne sont pas nécessaires. Le prix du marché équivaut au prix actuel de remplacement ou au prix de vente net maximum réalisable, déduction faite de la marge usuelle pour ce groupe d'articles.

Au 31.12.2019, les stocks et prestations non facturées se composent comme suit :

Enveloppes destinées à la vente (prestations dans le cadre de la collecte)	127.75
Matériel de premier secours destiné à la vente	1'526.70
Prestations non facturées de ventes de marchandises (ventes fermes)	6'943.50
TOTAL	8'597.95

6. Actifs et passifs de régularisation

Les actifs de régularisation et les passifs de régularisation figurent au bilan à la valeur nominale. Ils comprennent les actifs et passifs résultant de la délimitation matérielle et temporelle des divers postes de charges et de produits.

7. Immobilisations corporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles meubles s'effectue à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements linéaires réalisés conformément au plan. La limite inférieure d'activation est de CHF 500.00. Les méthodes d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Machine de mise sous plis : amortissement linéaire sur 2 ans

Equipements informatique : amortissement linéaire sur 2 ans

Equipements de cours et de formation : amortissement linéaire sur 4 ans

Au 31.12.2019, les immobilisations corporelles se présentaient comme suit :

Libellé	Amortissement 2019	Valeur résiduelle
Machine de mise sous pli	0.00	1.00
Equipements informatiques	962.63	2'421.03
Equipements de cours	0.00	2'855.14
TOTAL	962.63	5'277.17

8. Immobilisations financières

Lors de l'Assemblée des Délégués de l'ASS 2019, le versement d'un financement intermédiaire à notre association faitière suisse a été décidé afin de lui garantir les liquidités nécessaires à son fonctionnement. Il s'agit d'un prêt rémunéré à hauteur de 1% par an. Son montant représente CHF 247.80 par section de Samaritain membre de l'association cantonale (22). Il arrivera à échéance courant 2021. Il s'agit donc d'une immobilisation financière envers une entité apparentée.

9. Capital de fonds affectés

Ils renvoient à des fonds résultant de dotations dont l'affectation est soumise, par le donateur lui-même, à des restrictions par rapport au but statutaire de l'Association des Sections de Samaritains du Valais romand.

10. Capital d'organisation lié

Il désigne les moyens à la disposition de l'organisation qui seront utilisés par la suite pour un but clairement défini et limitant l'utilisation.

11. Le capital libre

Ils désignent des fonds qui ne sont pas dotés de façon décisive. Leur constitution et leur affectation interviennent sur décision du Comité Cantonal, respectivement de l'Assemblée des Délégués.

12. Contributions de fondations

Plusieurs fondations ont été sollicitées courant 2019. Les soutiens reçus se présentent comme suit :

Alliance Suisse des Samaritains : Fonds écoliers Samaritains	1'000.00
Fondation du Service régional de transfusion	3'800.00
Fondation pour susciter des vocations de samaritains parmi les populations paysannes des vallées retirées des Alpes Suisses	4'000.00
TOTAL	8'800.00

13. Principes relatifs au tableau sur la variation de capital

Le tableau sur la variation de capital rend compte de l'évolution de chacun des fonds à affectation limitée et de chacune des composantes du capital de l'organisation disponible, en distinguant entre les facteurs « allocations » et « utilisation ».

14. Indemnisation de l'organe directeur

Membres du comité cantonal :	6'608.10
Dont le président :	2'950.00
Secrétariat général, y compris charges sociales :	14'765.00

15. Organisations apparentées

Les sections de Samaritains membres de l'Association des Sections de Samaritains du Valais romand au sens de l'article 4 ch. 1 de ses statuts ainsi que l'Alliance Suisse des Samaritains sont considérées comme des organisations apparentées.

16. Affaires exceptionnelles en suspens et évaluation des risques

Aucun risque significatif n'a été décelé lors de l'évaluation.

17. Engagements hors bilan

L'association ne possède pas d'engagement hors bilan.

18. Evénements postérieurs à la date du bilan

Les comptes annuels ont été approuvés par le comité cantonal en date du 12 février 2020. En outre, ils sont soumis à l'Assemblée des Délégués du 28 mars 2020. Entre le 31 décembre 2019 et la date de l'approbation des comptes annuels présents, aucun événement n'a eu lieu qui nécessiterait une adaptation des actifs et passifs de l'ASSVR au 31 décembre 2019 ou qui devrait être présenté ici.

19. Rapport de performance

L'Association des Sections de Samaritains du Valais romand publie un rapport d'activité qui remplit les caractéristiques du rapport de performance selon les normes Swiss GAAP RPC.